

**GÉOSYSTÈMES ENVIRONNEMENTAUX: SYMBOLE DE LA LOI NATURELLE FACE AU PLURALISME JURIDIQUE DANS LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Raoul Etongué Mayer, département de Géographie, Université Laurentienne, Sudbury

**RÉSUMÉ**

En cette fin du XX<sup>e</sup> siècle où les faillites de l'environnement nous interpellent; alors que la diminution de la couche d'ozone, la pollution urbaine et la perturbation des conditions climatiques hypothèquent l'existence biologique de l'humanité, on parle de plus en plus de lois applicables à la gestion de l'environnement. Leur contexte appartient à des cadres spatiaux et juridiques qui se calquent sur les limites politiques, administratives des états et regroupements régionaux. Là où existent les lois sur la gestion de l'environnement, leur application intégrale n'est point garantie. De puissants groupes de pression et des influences politiques complaisants imposent volontiers un silence destructeur. On constate par ailleurs que l'approche qui inspire le pluralisme politique ainsi reconnu se voulant répressive, soulève des interrogations. Qu'est-ce que l'environnement et comment fonctionne-t-il? N'est-il pas important de reconsidérer le cadre théorique des rapports entre l'homme et l'environnement? Pourquoi parler de la gestion de l'environnement dans un contexte juridique?

La loi Naturelle structure les géosystèmes environnementaux. Lorsqu'ils connaissent la moindre rupture d'équilibre, un processus de recherche de l'équilibre perdu se déclenche. Ainsi se comprend le principe de l'interpellation de la Terre, planète vivante, à l'endroit de l'humanité.

**ABSTRACT**

Near the end of the 20<sup>th</sup> Century environmental failures are calling us out; ozone depletion, urban pollution and disturbances of climatic conditions are signing away humanity's biological existence; more and more talks on applicable laws in environmental management are becoming popular. The context belongs to parameters that are spacial and legal, which are translated into political and administrative limits of the state and regional groups. Where there happens to be environmental laws, their integral application is not guaranteed. The power of lobbyists and subservient political influences voluntarily impose a destructive silence. We also note that the well known repressive approach which inspires political pluralism raises many questions. What is the environment and how does it work? Is it not important to reconsider the theoretical relationship between Man and the environment? Why speak of environmental management in a legal context?

Natural Law structures environmental geosystems. When there is the slightest rupture in balance, a process which seeks to reestablish the balance is set off. Thus, this is how we understand the Earth's own sense calling out to us, a living planet.

**INTRODUCTION**

Le XX<sup>e</sup> siècle qui a été marqué par l'accélération des mutations techniques et par d'éclatants succès scientifiques se termine avec un souci quotidien collectif: celui de l'environnement profondément malade de l'utilisation abusive de nos progrès technologiques. L'existence biologique des règnes animal et végétal est de plus en plus menacée par la modification des conditions biophysiques de l'espace terrestre. Parce que nous conservons tous en mémoire les grandes sécheresses de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est des années 70, 80 et 90, celles du nord-est du Brésil (1972-1973, 1982-1984) ainsi que leurs cortèges de famines et de morts sans oublier les vagues de chaleur qui ont traversé l'Europe et l'Amérique du Nord dans les années 90 et 98 ainsi que leurs conséquences, el niño et ses effets, le smog qui enveloppe plusieurs grandes villes du monde industrialisé, on peut affirmer que notre conscience environnementale collective s'est accrue.

Alors que la diminution de la couche d'ozone, la pollution urbaine et

la perturbation des conditions climatiques interpellent l'humanité, les hommes politiques s'emparent du terme environnement, anglicisme par lequel les scientifiques anglo-saxons rendent le milieu géographique. Les juristes invités à réfléchir sur les problèmes environnementaux définissent leur contexte à l'intérieur des cadres spatiaux et juridiques qui se calquent sur les frontières politiques, administratives des États et des regroupements régionaux. Ils doivent par ailleurs faire face aux puissants groupes de pression et d'influence politique complaisants, qui volontiers imposent un silence destructeur dont les effets commencent à peine à nous dessiller les yeux sur l'hypothèque de notre existence biologique. L'approche qui inspire le pluralisme juridique des frontières politiques, administratives des États et des regroupements régionaux bien que répressif, soulève des interrogations. Qu'est-ce que l'environnement et comment fonctionne-t-il? Le pluralisme juridique dans la gestion de l'environnement est-il un mythe ou une réalité?

## 1. ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ENVIRONNEMENT

Le milieu géographique constitue du point de vue du matérialisme scientifique une surface de contact entre huit aspects de la matière: 1) la lithosphère ou l'ensemble des terres émergées, 2) l'hydrosphère (ensemble des eaux liquides), 3) la cryosphère (l'ensemble des terres glacées), 4) l'atmosphère (enveloppe gazeuse qui entoure la Terre), 5) la phytocénose (ensemble des végétaux), 6) la zoocénose (ensemble de animaux), 7) la pédocénose (sol) et 8) la noosphère (être humain). On comprend d'ores et déjà que cette surface de contact est le siège de phénomènes particuliers, caractérisés par des transferts d'énergie. L'un de ces phénomènes qui du reste est une distinction de notre planète dans le système solaire est la vie à base de carbone. Son originalité réside précisément dans les différents transferts d'énergie ou les liaisons subtiles qui s'opèrent entre les éléments constitutifs du géosystème environnemental que les sociétés humaines façonnent à leur guise depuis plusieurs millénaires.

Recherchons ce qu'est un géosystème environnemental, son fonctionnement ainsi que les lois qui sous-tendent son existence. Si ces lois sont identifiées, nous les opposerons à la notion de pluralisme juridique dans la gestion de l'environnement à la recherche de faits d'évidence qui tombent sous le sens et qu'il est superflu de démontrer.

### 1.1 Définition du géosystème environnemental

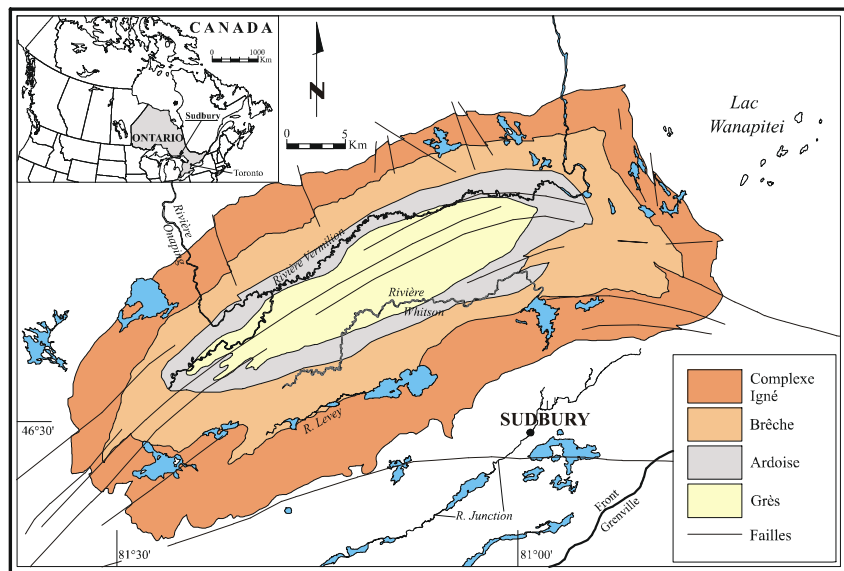
Parce que le concept d'espace prévaut dans toute étude environnementale, nous définirons la notion de géosystème environnemental à l'aide d'une description explicative. Situé au nord de la Baie Géorgienne entre les Lat  $46^{\circ} 30'N$  à  $46^{\circ} 45'N$  et les Long  $80^{\circ} 45'O$  à  $81^{\circ} 30'O$ , le Bassin de Sudbury couvre une superficie d'environ  $1750 \text{ km}^2$ . Son flanc ouest est dominé par le bassin versant de la rivière Vermillion qui sert de niveau de base aux rivières Whiteson et Onaping ainsi qu'aux ruisseaux Junction et Levey (Fig. 1). Cette entité topographique et hydrologique reçoit des entrées d'eau sous la forme de précipitations et de ruissellements commandés par un système de pentes et de drains naturels. Les produits mobilisés sur les versants et transportés par les écoulements participent à l'évolution actuelle des versants et des formes fluviales (les méandres, les berges, les chenaux, les bancs de sable). Sur les affleurements gréseux, on observe surtout l'action des processus d'altération (cavités d'altération, desquamation et dalles d'exfoliation) et de gélifraction (gélifractions). Des observations plus attentives permettent de reconnaître sur cette même entité topographique l'existence de formes de relief liées au passage du glacier Laurentidien qui recouvrait la région il y a 12 000 ans. Citons entre autres les affleurements rocheux dénués, polis et striés, les moraines de fond, les tills, les dépôts deltaïques, les dépôts fluvio-glaciaires, les formes fluvio-glaciaires (Boissonneau, 1968; Burwasser, 1979; Barnett, 1992). En sus des entrées d'eau, le bassin versant de la rivière Vermillion se distingue par ses sols.

Les sols du bassin versant de la rivière Vermillion appartiennent à trois types: 1) les régosols qui tapissent les affleurement rocheux, 2) les sols gley des bas-fonds, et 3) les sols organiques. Le processus dominant de la formation de sols du bassin versant de la rivière Vermillion est la podzolisation. Il se caractérise par la formation des acides organiques dans l'horizon A qui migrent ensuite dans l'horizon B.

Sur ces différents sols, il s'est développé une dense forêt boréale jadis composée de pins rouge et blanc (*Pinus resinosa*, *Pinus Strobus*), d'érable à sucre (*Acer saccharum*), d'érable rouge (*Acer rubrum*), de bouleaux jaune et blanc (*Betula alleghaniensis*, *Betula papyrifera*), de cèdre blanc (*Thuja occidentalis*), d'épinettes noire et blanche (*Picea mariana*, *Picea glauca*), de sapin baumier (*Abies balsamea*) et de pin gris (*Pinus banksiana*). Le sous-bois de cette forêt était non seulement riche en formations herbacées dont la canche des champs (*Deschampsia caespitosa*),

en mousse (*Pohlia nutans*), en formations arbustives, bleuet (*Vaccinium myrtillus*), sureau rouge (*Sambucus pubens*) mais aussi en faune (renard roux, ours, orignal). Le développement de cette forêt boréale s'est amorcé dès la fin du Wisconsinien supérieur (23-10 ka) alors qu'une bonne partie de l'Amérique du Nord rentrait dans une période interglaciaire qui va de 10 ka à 4 ka environ.

**Figure 1: Carte de localisation**



L'impact des activités humaines sur la forêt boréale commence avec l'exploitation forestière dès l'année 1872. Les premières exportations de pins blanc et rouge (*Pinus resinosa*, *Pinus Strobus*) vers les scieries de la Nouvelle-Angleterre soutiennent la forte demande en bois sur le marché de Chicago. Jusqu'en 1927, l'exploitation forestière sera la principale activité économique de la région de Sudbury.

Après 1886, l'activité minière connaît un regain d'énergie avec l'apparition de fonderies à ciel ouvert en 1888. Leur importante consommation en bois et leurs émissions de soufre ont accéléré la dégradation des conditions biophysiques pour ne laisser place, quelques décennies plus tard, qu'à des surfaces dénudées. Les activités humaines et

leurs conséquences sur les milieux biophysiques apparaissent comme des indicateurs qui permettent de se faire une idée des modifications qui y interviennent.

Si nous accordons une attention particulière aux processus qui ont lieu dans l'espace géographique que nous venons de décrire, on constatera que des faits tels que l'air et le vent, la chute des feuilles d'arbres à l'automne, la présence de nuages dans le ciel, les chutes de pluie et de neige, l'ensoleillement, l'écoulement des eaux et le déplacement de matériaux mobilisés sur les versants, les formations végétales qui colonisent une bonne partie de la plaine d'inondation et qui servent de source alimentaire aux animaux relèvent de l'évidence. Les différentes utilisations que les êtres humains font de cet espace géographique ne sont pas moins des évidences d'une volonté dominatrice.

Au-delà des faits qualifiables de normaux, parce que aisément perceptibles, une autre catégorie de faits plus subtils existe sous le sol et sur les affleurements rocheux. Il s'agit de toutes les transformations qui affectent la roche et que nous regroupons sous les termes altérations chimiques et physiques. Les altérations chimiques produisent une modification de la nature chimique de la roche alors que les altérations physiques ne produisent que de simples fragmentations dans la roche. Ainsi se développe lentement un sol qui sert de support aux différentes formations végétales et aux différentes activités humaines. D'ores et déjà, on note que l'entité topographique et hydrologique que constitue le bassin versant de la rivière Vermillion comprend différents éléments structurés par une énergie invisible qui passe de l'atmosphère à la lithosphère, à l'hydrosphère, à la phytocénose, à la zoocénose, à la noosphère et ensuite à l'atmosphère.

Il ressort de ce qui vient d'être dit, qu'un géosystème environnemental ne peut exister que sous trois conditions: 1) la présence d'éléments constitutifs, 2) leur état général, et 3) l'existence de liens entre les éléments constitutifs. Bien que limitée à un espace géographique retenu dans le nord de l'Ontario, la description que nous venons de faire rend compte des conditions d'existence d'un géosystème environnemental. Ces trois conditions permettent par ailleurs de cerner son fonctionnement.

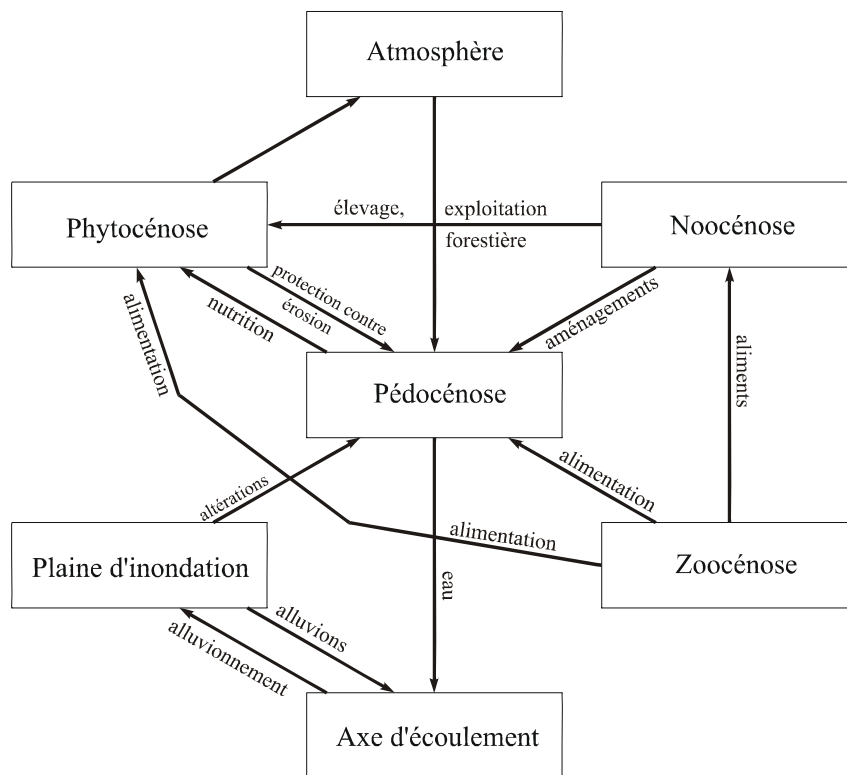
## 1.2 Fonctionnement du géosystème environnemental

Parler du fonctionnement d'un géosystème environnemental revient à reconnaître l'existence de différentes transformations qui affectent ses éléments constitutifs au cours d'une période de temps donnée. Considérons à nouveau le bassin versant de la rivière Vermillion et sa structuration (Fig.2). Retenons à titre d'exemple les pluies et la phytocénose comme variables permettant de suivre un changement de l'état général du bassin versant selon la disponibilité des pluies ou selon leur absence. Si les pluies sont abondantes et qu'elles se distribuent sur une période anormalement longue, on notera un relèvement du niveau d'eau dans le chenal accompagné d'une intense érosion de berge, d'un engraissement des bancs de sable et d'une tendance aux débordements. Les versants à végétation clairsemée seront de plus en plus ravinés alors que le sous-bois des versants bien protégés aura plutôt tendance à devenir de plus en plus dense. Sous l'effet de la gravité, les produits détachés auront tendance à rejoindre la vallée; cela aura pour conséquence l'augmentation de la charge solide. Si, par contre, les pluies deviennent de moins en moins abondantes et que leur distribution est irrégulière, les végétaux à feuillage les plus sensibles à ces changements vont subir un flétrissement dès que la réserve d'eau du sol aura baissée et que son accessibilité pour les organismes deviendra réduite. La couverture végétale des versants s'amenuisera par la sécheresse, et en devenant clairsemée par endroits, l'érosion reprendra dès les premières pluies. Dans les talwegs, le niveau du chenal baissera et ce dernier se rétrécira, favorisant la formation de terrasses alluviales. Par ces deux cas, nous venons de voir non seulement en quoi consiste l'instabilité d'un géosystème environnemental mais aussi les rapports d'interdépendance qui existent entre ses éléments constitutifs; que notre vue limitée s'efforce à appréhender en dépit de notre rationalisme marqué par la dissociation depuis que Chorley et Kennedy (1972) ont développé l'analyse systémique des phénomènes géographiques.

Comment faire le lien entre ce qui vient d'être présenté et la gestion planétaire de l'Environnement? Parce qu'au cours des vingt dernières années, nous avons pris conscience que la Terre est vivante au même titre que l'être humain, qu'elle est notre ressource collective, et qu'une menace réelle plane sur l'existence biologique de l'humanité à cause de l'utilisation abusive que nous en avons fait: la notion de géosystème devient essentielle. Elle trouve par ailleurs toute sa signification dans tous nos efforts de réflexion. La notion de géosystème permet, dans son cadre conceptuel, d'identifier, de quantifier les éléments constitutifs, les processus et les interactions. Parce

que ces interactions produisent les mêmes effets dans les conditions plus ou moins identiques, on parle de lois.

**Figure 2: Structuration du géosystème représenté par le bassin versant de la rivière Vermilion**



### 1.3 Lois naturelles qui sous-tendent l'existence d'un géosystème

L'originalité de la surface terrestre tient au fait qu'elle est le siège de la vie. La vie est un ensemble de manifestations entretenues dans la matière. Elle sert de support à l'évolution, ce qui du reste nous permet à certains moments donnés de lire les ruptures d'équilibre.



Il y a quelques années encore, le géosystème environnemental qui représente le cadre spatial de nos remarques était qualifié à juste titre de paysage lunaire (Image LANDSAT du 25 juillet 1987). On soulignait ainsi l'importance de la dévastation liée aux activités anthropiques au cours des cent dernières années. Ces activités ont porté notamment sur l'exploitation forestière, sur l'exploitation minière. Les fonderies à ciel ouvert caractérisaient alors les techniques d'extraction du minerai. Leurs conséquences destructrices sur le milieu Naturel sont connues (Winterhalder, 1984; 1995). Il aura fallu de nombreux efforts de reboisement et de réduction de polluants dans l'air pour que la phytocénose retrouve, au cours de la présente décennie, son adaptation aux contacts de l'atmosphère et de la lithosphère (Potvin et Negusanti, 1995).

L'activité biologique des plantes indique qu'elles utilisent l'interface entre la lithosphère et l'atmosphère pour fabriquer les hydrates de carbone. De la lithosphère, elles tirent les sels minéraux dont elles ont besoin. Elles absorbent l'oxygène, le gaz carbonique et captent l'énergie solaire. Au cours de ce travail propre aux plantes, on constate que sur la surface terrestre où il est entretenu, une activité biologique s'entretient au point de vue géochimique. Les facteurs de transformation comprennent le système de racines qui extraient les sels minéraux du sol, les débris végétaux, ainsi que les êtres vivants (unicellulaires, insectes, petits mammifères) consommateurs de débris. Les faits que nous venons de relever constituent l'essence de la loi d'interaction entre les éléments constitutifs d'un géosystème. Lorsque, dans nos efforts d'appropriation de la Nature, nous produisons une rupture d'équilibre par le biais d'une utilisation abusive, les indices des manifestations liées à la vie sont frappés de modifications indésirables. Si ces modifications deviennent prédominantes, il apparaît, à une échelle variable, ce que nous qualifions de désastre écologique comme cela fut le cas dans la région de Sudbury il y a quelques décennies.

L'impact des activités humaines sur la végétation et les paysages du Bassin de Sudbury a été abondamment étudié (Hutchinson et Whitby, 1974; Wallace et Thompson, 1993; Winterhalder, 1984; 1995). On y comprend par ailleurs que la surface terrestre et tout ce qui s'y développe sont soumis à une combinaison de lois: 1) l'énergie interne de la matière, 2) l'énergie de la gravitation (gravité, attraction du Soleil et de la Lune), et 3) l'énergie solaire. La dynamique générale de tout géosystème repose sur la loi de la circulation de l'énergie qui se traduit fondamentalement par la vie. La vie s'exprime dans les règnes minéral, végétal et animal. L'activité moléculaire dans chacun des

éléments de ces trois règnes modifie l'épiderme de la Terre à différents niveaux. En fonction de la loi de perte d'énergie dont un des aspects s'exprime par les manifestations telles que la mort, les tremblements de terre, les activités volcaniques, il devient possible de lire les rapports entre les activités humaines et la Nature. L'identification des différentes catégories de rapports entre les êtres humains et le milieu géographique se fait dans le cadre de l'étude de l'impact environnemental ou celui des problèmes liés à l'utilisation et à la gestion du milieu naturel.

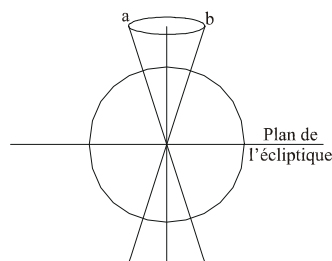
## **2. PROBLÈMES LIÉS À L'UTILISATION ET À LA GESTION DU MILIEU NATUREL**

Qu'il s'agisse du géosystème qui nous a servi d'exemple ou de tout autre espace géographique, les problèmes liés à leur gestion procèdent fondamentalement des changements qui peuvent être soit d'origine naturelle, soit d'origine anthropique.

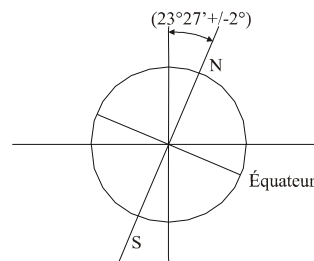
En lisant l'histoire géologique de la Terre, plusieurs faits en rapport avec les transferts d'énergie entre l'atmosphère, l'hydrosphère, la lithosphère et la biosphère militent en faveur des changements du visage de notre planète. Le Quaternaire représente un de ces changements. Il existe de nombreuses preuves irréfutables sur les variations de l'énergie solaire incidente et sur la dernière grande période glaciaire ou le Quaternaire (1,8 M à 10000 ka). Elles portent sur l'analyse des échantillons de sédiments prélevés en mer, sur les carottes glaciaires ainsi que sur la lecture intégrante des paléo-environnements. Cette période est caractérisée par une alternance de conditions climatiques froides et de conditions climatiques chaudes. Même si les scientifiques ne s'accordent pas sur les causes des changements climatiques du Quaternaire, le concept des cycles solaires et les remarques faites sur les variations de l'apport global de l'énergie solaire sur une périodicité plus longue par M. Milankovitch en 1930 ne souffrent d'aucune contestation. Les trois paramètres astronomiques de Milankovitch résument ces oscillations climatiques: 1) l'obliquité, 2) la précession, et 3) l'excentricité (Fig. 3), l'inclinaison de l'axe de rotation de la Terre n'est pas constante par rapport au plan de l'écliptique. Tous les quarante mille ans, elle varie entre  $22^{\circ}$  et  $24^{\circ}$ . Si sa valeur actuelle qui est de  $23^{\circ} 27'$  subissait une augmentation, il en résulterait l'extension des zones tropicales et polaires. La précession des équinoxes représente le lent mouvement marqué par un cône

que la Terre décrit autour de la perpendiculaire du plan de l'écliptique. Ce déplacement de l'axe de rotation de la Terre autour de la perpendiculaire s'accomplit tous les vingt mille ans; et il a pour effet de modifier la distance saisonnière entre la Terre et le Soleil. Le 22 juin, dans l'hémisphère Nord, la Terre est en périhélie alors que l'hémisphère Sud est aphélie. Actuellement la Terre décrit une orbite circulaire autour du Soleil. Tous les 100 000 ans elle subit un étirement qui peut atteindre 6%. On parle alors d'excentricité.

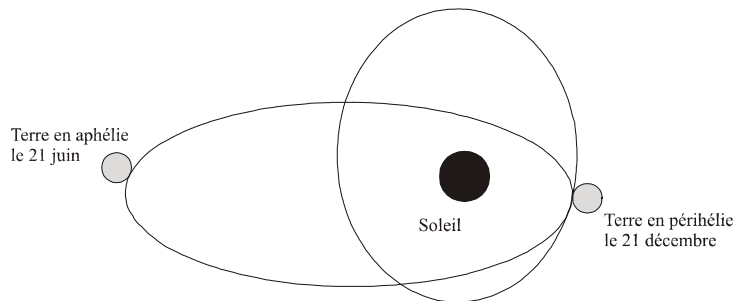
**Figure 3: Les paramètres astronomiques des oscillations climatiques d'après Milutin Milankovitch (1920)**



#1 - PRÉCESSION 20 000 ans: déplacement de l'axe de rotation autour de la perpendiculaire



#2 - OBLIQUITÉ 40 000 ans: variation de l'angle par rapport à la perpendiculaire



#3 - 100 000 ans: Variation de l'excentricité de l'orbite  
La trajectoire de la terre autour du soleil se déforme en oscillant entre la forme d'une ellipse et celle d'un cercle.

Elle provoque les relèvements de températures du globe de quelques dixièmes de degrés. En sus des paramètres astronomiques de Milankovitch, les scientifiques invoquent les taches solaires et leurs cycles, les poussières d'origine volcanique, l'effet de serre et la diminution de la couche d'ozone pour d'expliquer les variations climatiques. Ce dernier groupe de paramètres concerne surtout les changements d'origine anthropique.

Les changements d'origine anthropique sont le résultat d'une industrialisation rapide et anarchique, d'une volonté manifeste de s'appropriier la nature, d'une incompréhension de ce qu'est le milieu naturel et de son fonctionnement. Même si tous ces changements offrent entre eux des différences temporelles, leurs traits majeurs demeurent: 1) la pollution atmosphérique, 2) les changements climatiques, 3) la pollution des eaux marines, des lacs, des rivières et des nappes souterraines, 4) la déforestation, 5) la désertification, 6) la menace de la biodiversité, 7) la croissance démographique, 8) l'épuisement des ressources renouvelables et non renouvelables, et 9) l'érosion des sols arables. L'ampleur de ces différents changements nous a non seulement dessillé les yeux mais aussi, elle nous oblige à rechercher comment redéfinir nos rapports avec la Nature.

Le nouveau cadre philosophique des relations rénovées entre la Nature et l'être humain est celui d'une réconciliation entre la science sclérosée et la Connaissance. Cette réconciliation ne peut commencer avant que dans les cercles extérieurs chargés du progrès de l'humanité dans son présent cycle n'aient reconnu que la Terre est notre Mère à tous et que nous devons l'approcher avec respect et amour. On comprendra par conséquent que dans ce contexte, la Nature n'est plus un objet que l'on s'approprie à des fins personnelles. Elle est devenue une partie de nous-mêmes ou encore la ressource essentielle à nos projets de société. Parce que certains chercheurs ont perçu une parcelle de cette conception fondamentale que nous venons d'exposer, ils ont proposé des cadres de réponse aux problèmes de gestion du milieu naturel.

### **3. RÉPONSE AUX PROBLÈMES DE GESTION DU MILIEU NATUREL**

Pour examiner les différents cadres de réponse aux problèmes de gestion du milieu naturel, nous considérons: 1) la notion de développement

durable, 2) le cadre juridique du développement durable, et 3) le pluralisme juridique dans la gestion du milieu naturel.

### **3.1 Notion du développement durable**

La notion du développement durable se situe dans la suite des interrogations intégrantes sur l'environnement de la fin de la décennie quatre-vingts. Il s'agit d'une nouvelle approche théorique qui tente de réconcilier nos besoins socio-économiques et les capacités intrinsèques du milieu naturel. D'ores et déjà deux choses se dégagent de cette nouvelle perception de nos rapports avec la nature: 1) le développement économique n'est pas synonyme de croissance économique, 2) la centralité des politiques d'utilisation et de gestion de l'environnement.

### **3.2 Cadre juridique du développement durable**

Le cadre juridique du développement durable, dans le contexte de la géopolitique actuelle du monde se superpose à celui: 1) des États et de ses différentes subdivisions, et 2) des regroupements régionaux. La structure des organisations sociales et les potentialités technologiques des différents États et regroupements régionaux offrent une variété de cadres juridiques que les faits environnementaux défient volontiers. Les vents vecteurs de la pollution atmosphérique n'ont pas de frontières. On l'a vu après l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl en 1986. Un nuage radioactif a traversé une bonne partie de l'Europe. Souvent, pour répondre à nos besoins en énergie, après de nombreuses pressions, nous avons volontiers recouru à des technologies à hauts risques pour l'environnement. L'applicabilité du concept de développement durable dans ce contexte n'est point facile lorsqu'il faut tenir compte des contraintes visibles et invisibles dans des sociétés où tout relève infailliblement de l'argent.

### **3.3 Le pluralisme juridique dans l'utilisation et la gestion du milieu naturel est-il un mythe ou une réalité?**

Une lecture même hâtive de l'organisation des sociétés

industrialisées et non industrialisées permet de reconnaître qu'il existe une superposition des us et coutumes, de lois et de traités qui visent à réguler nos interventions dans le milieu naturel. Je ne voudrais point les aborder dans le cadre de cet exposé puisqu'on n'y obtiendra rien. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle les locataires de la Terre que nous sommes constatons collectivement et avec une réelle profonde inquiétude l'ampleur de nos problèmes environnementaux et celle de la menace biologique qui pèse sur l'humanité. Cette réalité interpelle aussi bien les consciences individuelles que collectives et de nombreuses organisations s'emploient soit à nous informer des risques que nous courons, soit à corriger les choses là où cela est possible. Nous souscrivons tous à la volonté de corriger nos erreurs du passé et de limiter, au mieux de nos capacités, les risques pour les générations futures. Ces actions doivent être certes balisées par des lois qui, pour être efficaces, devront faire face à la souveraineté des États et, au besoin, la bousculer. C'est donc ici que nous posons la question: le pluralisme juridique dans l'utilisation et la gestion du milieu naturel est-il un mythe ou une réalité? L'ordre actuel des choses marqué par les fortes pressions que les différents groupes d'intérêt exercent sur les législateurs et sur les instances chargées de la gestion de l'environnement, la pluralité des lois nationales qui expriment la volonté des États de conserver leur souveraineté en la gestion des questions environnementales, constituent autant de faits qui militent en faveur du mythe du pluralisme juridique. A-t-on réellement besoin de plusieurs lois nationales pour régler la pollution de l'air par exemple quand on sait que les vents n'ont pas de frontières?

## **CONCLUSION**

La Terre est une surface de contact entre l'atmosphère, la lithosphère, l'hydrosphère, la cryosphère, la phytosphère, la pédocénose, la zoocénocénose et la noosphère. Parce que ces éléments constitutifs de la Terre sont structurés par des transferts d'énergie, nous la considérons comme un géosystème environnemental. Son fonctionnement repose sur la loi naturelle du transfert de l'énergie et de l'harmonie dont la plus belle expression est la vie. L'impact des activités humaines sur la vie est abondamment étudié ainsi que les problèmes liés à la gestion de l'environnement. Ce dernier aspect articule le concept de développement durable et celui de son cadre juridique. Leur application se fait à l'intérieur des cadres spatiaux disposant de législations qui respectent par ailleurs la

souveraineté nationale. Le mythe du pluralisme juridique découle par conséquent de cette volonté de chaque État de gérer à sa convenance des problèmes dont l'origine se trouve souvent hors de leurs frontières.

## RÉFÉRENCES

- BARNETT, P.J. (1992). Quaternary Geology of Ontario. In P.C. Thurston et al. (Eds.), *Geology of Ontario, Special Vol. 4. Part 2*, p.1011-1088. Ontario Geological Survey, Toronto.
- BOISSONNEAU, A.N. (1968). Glacial History of Northeastern Ontario. II. The Timiskaming-Algoma area. *Canadian Journal of Earth Science*, vol. 5, p.97-109.
- BURWASSER, G.J. (1979). Quaternary Geology of The Sudbury Basin Area, District of Sudbury. *Report 181*, Ontario Geological Survey, Toronto.
- CHORLEY, R.J., and KENNEDY, B.A. (1971). *Physical Geography: A Systems Approach*. Englewood Cliffs, NJ:Prentice Hall.
- HUTCHINSON, T.C. and WHITBY, L.M. (1974). Heavy Metal Pollution in the Sudbury Mining and Smelting Region of Canada, I. Soil and Vegetation Contamination by Nickel, Copper and Other Metals. *Environ. Conservation vol.1*, p.123-132.
- POTVIN, R.R., and NEGUSANTI J.J. (1995). Declining Industrial Emissions, Improving Air Quality, and Reduced Damage to Vegetation. In Gunn, J.M. (Edit.), *Restoration and Recovery of an Industrial Region. Progress in Restoring the Smelter-Damage Landscape near Sudbury*, Toronto, Springer-Verlag, p.51-62.
- WALLACE, C.M., and THOMPSON, A., (Eds.). (1993). *Sudbury: Rail Town to Regional Capital*. Dundurn Press, Toronto.
- WINTERHALDER, K. (1984). Environmental Degradation and Rehabilitation in the Sudbury Area. *Laurentian University Review*, vol 16(2), p.15-47.

- WINTERHALDER, K. (1995). Early History of Human Activities in the Sudbury Area and Ecological Damage to the Landscape. In Gunn, J.M. (Edit.), *Restoration and Recovery of an Industrial Region. Progress in Restoring the Smelter-Damage Landscape near Sudbury*, Toronto, Springer-Verlag, p.17-31.